

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

ENTRE:

La présidente du tribunal administratif de Nancy et la présidente de la cour administrative d'appel de Nancy

ET

CIMAE (Centre indépendant de médiation, d'arbitrage et d'expertise), 3, rue de la Moselotte – BP 41040 - 54521 LAXOU CEDEX, représenté par son président, M. Jean-Philippe VERMION

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles L. 213-1 et suivants et R. 213-1 et suivants ;

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE I: MODIFICATION DE L'ARTICLE III: LA PROCEDURE

Les parties conviennent de remplacer l'avant dernier alinéa de l'article III par la mention suivante :

« Lorsque la médiation est à l'initiative du juge, le président de la formation de jugement recueille l'accord des parties. A cette occasion, il les invite, pour obtenir de plus amples informations générales sur le processus de médiation, à se rapprocher notamment de l'association cocontractante. Ce premier contact, à caractère purement informatif, qui tend à la promotion de la médiation, ne préjuge pas de la désignation d'un des membres de l'association cocontractante pour la conduire. »

ARTICLE II: MODIFICATION DE L'ARTICLE VII: REMUNERATION DES MEDIATEURS

Les parties conviennent de remplacer les deux derniers alinéas de l'article VII par les mentions suivantes :

« Il est convenu entre les parties signataires de se référer pour la rémunération de missions de médiation à un barème de référence, progressif selon la difficulté ou la lourdeur de la médiation.

Ce barème est fixé comme suit :

720 euros T.T.C. pour un forfait de 4 heures de médiation, 1 080 euros T.T.C. pour un forfait de 6 heures de médiation. 1440 euros T.T.C. pour un forfait de 8 heures de médiation.

Et 180 T. T.C. par heure supplémentaire. »

Fait à Nancy, le 22 janvier 2020.

Pour CIMAE, Le vice-président La présidente de la cour administrative d'appel de Nancy La présidente du tribunal administratif de Nancy

Me Didier Apostolo

Françoise Sichler

Corinne Ledamoisel

Opolada Maria